

GUIDE MEDICAL DE LA FIS

1. Exigences médicales à respecter par tout organisateur d'une épreuve FIS

1.1 Services médicaux requis de la part de tout organisateur d'une épreuve

Selon l'art. 221.6 du RIS, la santé et la sécurité de tous les participants à une compétition dans une des disciplines de la FIS doit être le premier souci de tout organisateur.

La constitution spécifique d'une infrastructure médicale ainsi que son champ d'action dépendent de plusieurs facteurs, y compris mais non exclusivement :

- l'importance et le niveau de l'épreuve à organiser (Championnats du Monde, Coupe du Monde, Coupe continentale, compétition de niveau FIS, etc.) ;
- le nombre estimé de coureurs, d'assistants et de spectateurs ;
- en l'absence d'un critère FIS spécifique visant à appliquer une norme particulière négociée, le respect du niveau médical local en vigueur ;
- la géographie, la topographie, le climat et le temps sur le site au moment de l'épreuve ;
- la législation et les habitudes locales relatives aux soins médicaux.

Avant le début des entraînements officiels ou de la compétition, le responsable médical de la manifestation devra s'assurer de la disponibilité des infrastructures de secours appropriées et requises auprès du Directeur de Course ou du Délégué technique. En cas d'incident, un plan de secours préalablement mis en place s'appliquera avant la reprise de l'entraînement officiel ou de la compétition.

1.2 Installations et Ressources requises

Le Comité d'Organisation de l'épreuve (CO) doit s'assurer de la disponibilité des services médicaux d'urgence adéquats pour chaque jour d'entraînement ou de course. Selon les normes locales en vigueur ainsi que certains autres facteurs, un plan médical approprié comprendra les éléments suivants:

- une tente médicale ou un centre clinique équipés en matériel et en personnel à proximité de l'arrivée de l'épreuve (station inférieure) permettant de procéder à un triage initial ou de soigner des blessures sans gravité ;
- des installations destinées au public pour les soins médicaux des spectateurs ;
- un dispensaire de soins médicaux au départ de l'épreuve (station supérieure) ;
- des postes médicaux intermédiaires le long du parcours ;
- au moins une ambulance de réanimation (Advanced Life Support (ALS)) pour le transport des blessés. Un plan de secours sera prévu pour toute la durée où la première ambulance sera en service ;
- pour tous les entraînements officiels et toutes les compétitions des épreuves de vitesse de Ski Alpin, Ski Acrobatique, Ski Cross, Snowboard Cross, Big Air et Vol à Ski, une équipe complète de réanimation et de transport, ainsi qu'une équipe de réserve ;
- un hélicoptère ou toute autre méthode d'évacuation médicale en accord avec la législation locale. La méthode d'évacuation retenue doit permettre d'évacuer immédiatement les blessés (pour les épreuves de vitesse en Ski Alpin, Ski Acrobatique, Ski Cross, Snowboard Cross, Big Air et Vol à Ski).

1.3 Personnel requis

Les descriptifs des fonctions spécifiques comprenant tous les critères devront être en place conformément aux exigences spécifiques de la manifestation.

1.3.1 Le responsable médical de la manifestation

Le responsable médical sera chargé de diriger et de coordonner tous les services médicaux entourant une épreuve. En règle générale il s'agira d'un membre du Comité d'Organisation qui fera rapport à ce dernier de tous les problèmes médicaux rencontrés pendant la manifestation. La personne devra être compétente en matière de médecine d'urgence, triage et procédures d'évacuation, elle connaîtra parfaitement les procédures opérationnelles de tous les systèmes prévus dans le cadre de la manifestation, et aura des connaissances solides de la discipline sportive et des blessures ou incidents qui peuvent se produire. Si le/la responsable n'est pas médecin lui-même, un médecin sera désigné pour l'épauler comme consultant pour la manifestation.

Responsabilités spécifiques :

- Définir les installations et les ressources à prévoir pour l'épreuve en question ;
- Mettre en place un plan d'évacuation pour les sportifs blessés – couvrant tous les emplacements possibles du « terrain », et ce du site de l'accident jusqu'au triage et l'évacuation vers l'hôpital ou le centre de traumatologie ;
- S'assurer de la disponibilité de toutes les installations et ressources nécessaires conformément à la mise en exécution du plan d'évacuation, grâce à la mise en place d'un réseau fonctionnel ;
- Prévoir un plan ou un système de réserve qui s'appliquera au cas où plusieurs évacuations importantes seraient nécessaires ;
- Prévoir des plans ou des équipes spécifiques pour les invités et les spectateurs lors d'une manifestation (selon le nombre attendu) ;
- Définir en particulier le rôle de chaque catégorie de personnel et ses responsabilités spécifiques et les communiquer clairement à toutes les parties concernées ;
- Soumettre le plan d'intervention d'urgence au Comité d'Organisation et aux membres de l'équipe chargée de l'épreuve afin d'identifier les points charnière par rapport à d'autres aspects de la manifestation ; préciser le protocole de communication ;
- Présenter les grandes lignes du plan médical lors de la première réunion avec les chefs d'équipe, les entraîneurs et les membres de l'équipe médicale. Une réunion médicale spécifique avec les médecins d'équipe et les équipes médicales sera prévue pour leur présenter les détails du plan médical.
- Communiquer le dossier au Délégué Technique et enregistrer au Rapport officiel de la FIS tous les incidents se déroulant pendant les entraînements officiels ou la compétition, ainsi que les blessures de chaque athlète.

1.3.2 Les patrouilleurs

- Les patrouilleurs seront les premiers intervenants auprès de tout skieur ayant fait une chute ;
- Les patrouilleurs seront des skieurs expérimentés ;
- L'équipe des patrouilleurs sera disposée le long de la course de façon à toujours avoir la vue sur le skieur en compétition ;
- Le nombre des patrouilleurs dépendra de la nature de l'épreuve et du tracé de la course ;
- Il convient d'envisager des patrouilleurs supplémentaires pouvant prendre rapidement et efficacement la place des patrouilleurs qui se seraient rendus sur le site d'un accident, ceci afin de ne pas retarder le déroulement de la course.

1.3.3 L'équipe de traumatologie

- L'équipe sera composée en fonction du plan global d'intervention médicale établi pour une épreuve donnée. Elle sera disposée le long du tracé de la course afin de pouvoir intervenir en moins de 4 minutes auprès de tout skieur grièvement blessé ;
- En règle générale, l'équipe se composera de personnes ayant une formation médicale et pouvant pratiquer une réanimation cardiaque ou post-traumatique, ainsi que de personnel paramédical compétent pour une prise en charge ventilatoire ;

1.3.4 Les médecins d'équipe

- Les médecins d'équipe pourront seulement assister aux soins procurés aux athlètes sur le site et à leur stabilisation éventuelle, et ce sous l'autorité de l'équipe médicale affectée à la manifestation.

1.4 Information aux Equipes

Les protocoles de la couverture médicale générale prévue pour la compétition devront être connus et communiqués à toutes les équipes par le biais des dossiers d'information remis à leurs responsables médicaux. L'information devra notamment inclure les points suivants :

- Cartographie du tracé indiquant les antennes médicales avec le détail de leur organisation (personnel, équipement, matériel médical) ;
- Protocoles d'évacuation pour tous les niveaux de blessures et critères justifiant un transport en hélicoptère ;
- Emplacement et numéro de contact du centre ou de la clinique de traumatologie de niveau I où le skieur pourrait être évacué selon le niveau de ses blessures ;
- Numéro de contact du Responsable Médical de la Manifestation ;
- Liste de tous les services médicaux locaux avec numéros de contact et adresse. La liste inclura les cliniques locales, les cabinets de médecin, les cabinets dentaires, les pharmacies et les numéros de contact du centre de traumatologie de niveau I ;
- Une réunion médicale à l'intention de tout le personnel médical encadrant les équipes sera organisée avant les premiers entraînements ou avant la compétition (pour les épreuves de descente en ski alpin, elle aura lieu après la première inspection du parcours). Une liste de participation et un procès-verbal seront établis. Des informations plus détaillées sur les procédures d'évacuation de la piste pourront être communiquées. La date et l'heure de la réunion devront être annoncées lors de la réunion des capitaines d'équipe.

(Original text: English version 2011)